



Accident moto en stationnement

Par **Inet_old**, le **28/06/2007** à **16:26**

Bonjour,

Il y a un mois et demi, un véhicule en stationnement dont le propriétaire avait oublié de serrer le frein à main est venu mourrir dans ma moto et a fait tomber celle-ci.

J'ai rencontré la personne qui m'a proposé un arrangement amiable, arrangement que j'ai accepté.

J'ai fais établir un devis et lui ai communiqué la copie car il voulait passer par un de ses amis pour faire la réparation.

Depuis tout ce temps rien n'a été fait, quand je parviens à obtenir cette personne au téléphone, il me dit que son ami devait/doit me contacter pour la réparation, etc...

je me lasse de cette situation et fini par me demander si cette personne est de bonne foi (pourtant j'ai toujours cette impression qu'il ne me ment pas).

Comment faire pour l'obliger à réaliser les travaux ? Je pensais à envoyer un constat à l'assurance malgré tout et déposer une plainte pour délit de fuite, est ce viable ?

Cordialement.